

Séance du 28 avril 2026

Date de la convocation : 24/04/2026

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 17 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

**Membres en
exercice : 19**

Présents : 19

Votants : 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Kristelle BILLARD, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Francis SAINT-LEGER, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB, Christophe BRUN, Auxane MONTEIL, Ludivine TREBUCHON, Clément MEYSSONNIER, Rolande CHAUDESAIGUES, Romain DUFOUR, Virginie DELON, Anne FARGES, Fabrice HANQUEZ, Ludovic BRINGER

Représentés :

Excusés :

Absents :

**Secrétaire de
séance :**

Jacqueline LIZZANA

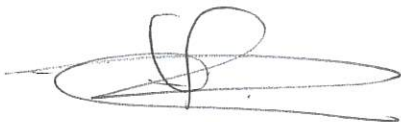
**DE_028_2026 - Objet : Création de postes de conseillers
municipaux délégués**

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal. Le maire expose au conseil municipal qu'il souhaite nommer 6 conseillers municipaux délégués qui seront respectivement en charge de :

1. Affaires en lien avec les personnes âgées
2. Suivi des petits travaux d'entretien des biens communaux
3. Relations-concertations avec les habitants
4. Affaires foncières communales et sectionales
5. Affaires scolaires et petite enfance
6. Animations

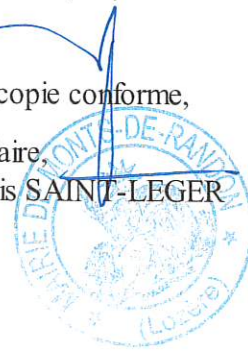
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la proposition du maire.

La Secrétaire,
Jacqueline LIZZANA



Pour copie conforme,

Le Maire,
Francis SAINT-LEGER



Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de réception de l'AR: 30/04/2026
048-200085223-DE_028_2026-DE
A G E D I

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>